



VIDE GRENIER - DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

CENTRE-VILLE D'ENSUES LA REDONNE - MODALITES D'INSCRIPTION

La commune d'Ensues-la-Redonne organise, le **DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025**, un grand vide grenier dans son centre-ville.

L'emplacement est **PAYANT** et sa dimension est d'environ 3 mètres de long (*profondeur variable en fonction de sa position dans le centre du village*). **LE PRIX DE L'EMPLACEMENT EST DE 5.90 € POUR LES RESIDENTS DE LA COMMUNE ET DE 11,80 € POUR LES EXTERIEURS**. Un seul emplacement est attribué par inscription (même nom, même adresse).

Les inscriptions sont ouvertes à toutes les personnes capables et majeures ayant leur domicile ou leur résidence secondaire sur la commune d'Ensues-la-Redonne, l'arrondissement départemental ou l'intercommunalité. **Les inscriptions seront validées par date de dépôt du dossier à l'Hôtel de Ville. Toutefois, le nombre des emplacements étant limité, la priorité est donnée aux résidents de la commune.** Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer à un maximum de deux vide greniers par an, afin d'y vendre exclusivement des objets personnels et usagés. En conséquence de quoi il sera demandé à chaque particulier une attestation sur l'honneur, de non participation à plus de deux vide greniers par an.

En termes d'horaires :

- Installation le jour même, de 6h30 à 8h30
- **Vide grenier ouvert au public de 9h à 16h → SUR CE CRENEAU, AUCUN VEHICULE NE POURRA ACCEDER SUR LE SITE DU VIDE GRENIER**
- Rangement de 16h à 18h

Chaque exposant devra laisser son emplacement propre, aucune marchandise ni débris alimentaires ou autres ne devront donc être abandonnés sur place. Des containers poubelles seront mis à votre disposition. **La participation au vide grenier implique l'acceptation des conditions énoncées.**

Si vous souhaitez participer au vide grenier du dimanche 14 septembre 2025, vous devez déposer à l'accueil de la mairie ou nous retourner par courrier, votre dossier d'inscription complet au plus tard le **29 août 2025**, à l'adresse suivante :

Mairie d'Ensues la Redonne
Hôtel de Ville
15, avenue Général Monsabert
13820 ENSUES LA REDONNE

Votre dossier d'inscription doit contenir :

- Le bulletin d'inscription ci-joint, **complété et signé**.
 - L'attestation sur l'honneur ci-jointe **complétée et signée**
 - La copie d'une pièce d'identité
 - La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Le chèque de paiement à l'ordre suivant :
« REGIE DE RECETTES CULTURE ET FESTIVITES N°237 »
- ➔ **Tout dossier incomplet sera refusé**

Vos contacts :

Emmanuelle BULTE – emmanuelle.bulte@mairie-ensues.fr

Pascal COMBET – pascal.combet@mairie-ensues.fr

Tél. : 04 42 43 51 06



Mr Michel ILLAC, le Maire



**BULLETIN D'INSCRIPTION- VIDE GRENIER
CENTRE-VILLE D'ENSUES LA REDONNE
DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025 -**

- NOM et PRENOM :
- Adresse :
- Téléphones fixe et mobile :
- Adresse mail (EN LETTRES MAJUSCULES) :
.....

Je soussigné, souhaite participer au vide grenier que vous organisez le 14 septembre 2025 dans le centre-ville d'Ensues la Redonne. J'ai bien pris note des différentes dispositions relatives à l'organisation et je m'engage à les respecter.

Ci-joint la copie de ma pièce d'identité, et la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que mon attestation sur l'honneur.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
A REMPLIR PAR LES PARTICULIERS**

Dénomination : Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

Téléphone :

VIDE GRENIER du 14 septembre 2025, dans le CENTRE-VILLE D'ENSUES LA REDONNE

Horaire début de la vente : 9h00

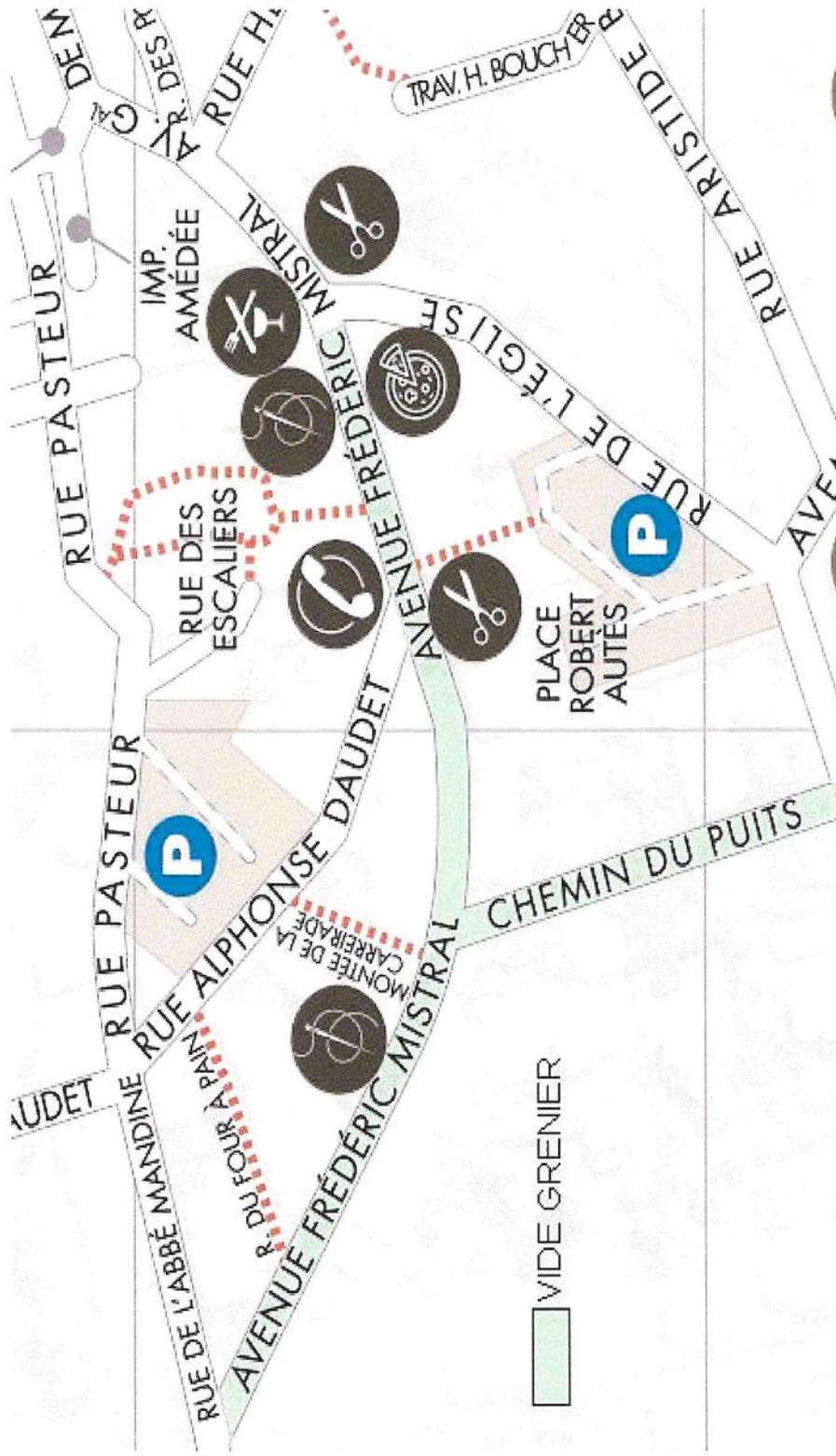
Horaire fin de la vente : 16h00

Je soussigné, auteur de la présente déclaration certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues à l'article R.310-9 du Code Pénal. Je ne participe pas à plus de deux vides greniers par an sur le territoire français.

Date et signature



PLAN DU VIDE GRENIER



1. **AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL**, après l'intersection avec la rue de l'Église et jusqu'à l'intersection avec la rue Abbé Mandine
→ INSTALLATION DES STANDS DES 2 CÔTES DE LA RUE
2. **INTEGRALITE DU CHEMIN DU PUIITS**
→ INSTALLATION DES STANDS SUR UN SEUL COTE DE LA RUE

ATTENTION

→ **AUCUN VEHICULE NE POURRA ACCEDER SUR CETTE ZONE PENDANT LE CRENEAU D'OUVERTURE AU PUBLIC, SOIT DE 9H00 A 16H00**